



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ACIDE CHLORHYDRIQUE

Code : ACH_FDS
Date : 30/11/2020
Edition : 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

✎ Identification de la substance ou de la préparation

| | |
|----------------------------|---|
| Nom usuel | Acide chlorhydrique |
| Autres noms | solution de chlorure d'hydrogène, acide muriatique, esprit de sel |
| Formule moléculaire | HCl |

✎ Identification de la société

Cadilhac Et Fils SA.
Bd Mexico - Ain Sebaa
Tel : 05 22 35 06 00
Fax : 05 22 35 07 97
cadilhac@cadilhac.ma

✎ Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Tel : 05 22 35 06 00
Fax : 05 22 35 07 97

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette section se réfère aux directives 1272/2008 de l'Union Européenne

✎ Classification de la substance

Skin Corr. 1B - Corrosion cutanée Catégorie 1B
STOT SE 3 – Toxicité Spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3

👉 *Etiquetage*

❖ Pictogrammes de danger :



❖ Mention d'avertissement : **DANGER**

❖ Mentions de danger :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

❖ Conseils de prudence - Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols..

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

❖ Conseils de prudence – Intervention :

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P309+P310 - EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

❖ Conseils de prudence – Stockage :

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

3. COMPOSITION /INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Constituant | Numéro CAS | Numéro CE | Classification |
|---------------------|------------|-----------|----------------------------|
| Acide chlorhydrique | 7647-01-0 | 231-595-7 | Skin Corr. 1B STOT SE 3 |

Autres substances apportant un danger :

Aucune autre substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune autre substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune autre substance connue de cette catégorie n'est présente.

4. PREMIERS SECOURS

👉 Symptômes potentiels

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Irritant pour les voies respiratoires. Irritation intense. Toux et respiration difficile. En cas d'expositions répétées ou prolongées : risque de saignements de nez. Risque d'œdème pulmonaire. Difficultés respiratoires. Bronchite chronique. |
| Contact avec la peau | Corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures. Rougeur. Douleur. Gonflement des tissus. |
| Contact avec les yeux | Corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement. Irritation, larmolement, rougeur des yeux. |
| Ingestion | Grave brûlure des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac. En cas d'ingestion : Irritation digestive, douleur abdominale, nausée, vomissement, diarrhée |

👉 Description des mesures de premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Amener la victime au grand air et garder au chaud et au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact avec la peau | Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste au plus vite. |
| Ingestion | NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide, rincer la bouche et faire boire beaucoup d'eau. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Risque d'incendie ou d'explosion | Non inflammable et non explosible. Cependant réagit avec certains métaux avec dégagement d'hydrogène, produit hautement inflammable. |
| Moyen d'extinction approprié | Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants : Eau pulvérisée, poudre sèche. Mousses résistantes au produit, CO2. Utiliser du carbonate de sodium ou de la chaux éteinte pour neutraliser l'acide. |
| Moyen d'extinction inapproprié | Fort courant d'eau : risque de propagation de l'incendie, risque de débordement du produit de son contenant. |

| | |
|---|--|
| Équipement de protection pour la lutte contre le feu | Appareil respiratoire autonome Lunettes mono-coques anti-éclaboussures Combinaison anti-éclaboussures. |
|---|--|

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles | Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Eviter que le produit atteigne les cours d'eau publiques, les égouts, la nappe phréatique. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. |
| Méthode de confinement et de nettoyage | Si possible, isolez, faire un barrage ou une digue et essayer de capturer le matériel. Pour un petit épandage, utiliser du sable ou de la vermiculite (ne pas utiliser de produits combustibles comme la sciure) pour absorber. Placer le tout dans des contenants couverts pour en disposer. Nettoyer à grandes eaux. Traiter les eaux de lavage comme un déchet contaminé. Pour un grand épandage : neutraliser avec du carbonate de sodium, de la chaux éteinte, collecter les fuites puis rincer à grandes eaux. Traiter les eaux de lavage comme un déchet contaminé. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|----------------------------|--|
| Manipulation | Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête. Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux. Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence. Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement. NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau |
| Mesures préventives | Douches et lave yeux. Instruire le personnel sur les risques. Ne pas fumer, boire ou manger lorsqu'on manipule le produit. |
| Entreposage | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec et bien ventilé. Stocker dans des récipients en matières plastiques résistants (Polyéthylène et polypropylène), acier ébônité ou caoutchouté. Le verre est utilisable pour de petites quantités. Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. |

| | |
|--|--|
| | Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir section10). |
|--|--|

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

↘ Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ces valeurs se réfèrent à la réglementation européenne.

| | | |
|--------------------------------------|--------|----------------------|
| VME (Valeur moyenne d'exposition) : | 5 ppm | 8 mg/m ³ |
| VLCT (Valeur limite à court terme) : | 10 ppm | 15 mg/m ³ |

↘ Protection individuelle

| | |
|--------------------------------|--|
| Protection des yeux | Porter des lunettes de sécurité (à protection intégrale) et des écrans faciaux en cas de risque d'éclaboussure |
| Protection des mains | Type de gants conseillé : Caoutchouc, Néoprène, PVC, Nitrile |
| Protection respiratoire | Utiliser une protection respiratoire combinée type. A. B. P2. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Autres protections | Vêtement de travail, Bottes en caoutchouc |
| Protections spéciales | Douche et fontaine oculaire à proximité des postes de travail |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|---------------------|
| Aspect : | Liquide |
| Couleur : | Incolore à jaunâtre |
| Odeur : | Piquante |
| pH de la substance : | Acide fort. |
| Pression de vapeur à 20 °C (32 %) : | 30 hPa |
| Hydrosolubilité : | Soluble |
| Densité à 20 °C (30 à 33 %) : | 1,15 à 1,16 |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|----------------------------|---|
| Conditions à éviter | Stable dans les conditions normales. Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Éviter la chaleur, les rayons directs du soleil, les températures élevées. |
|----------------------------|---|

| | |
|--|--|
| Matières à éviter | La plupart des métaux sont attaqués avec formation d'hydrogène accompagnée souvent d'un grand dégagement de chaleur. Réactions violentes avec les oxydants (permanganate, eau oxygénée et chromates). Dégagement de chlore au contact d'hypochlorite Réactions violentes avec les bases, nitrates, chlorates, carbure de calcium provoquant incendie et explosion |
| Produits de décomposition dangereux | Chlore, Hydrogène |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|------------------------------------|---|
| Sensibilisation | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. |
| Cancérogénèse | Substance non classifiable comme cancérogène pour l'homme |
| Mutagénèse | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. |
| Données sur la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|---|---|
| Ecotoxicité | Dangereux pour les organismes aquatiques. Les risques pour l'environnement aquatique sont liés à l'acidification du milieu par abaissement du pH. |
| Persistance et dégradabilité | Non pertinent (produit inorganique) |
| Résultat des évaluations PBT et vPvB | Pas classé comme PBT ou vPvB suivant le règlement REACH |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|-------------------------------------|---|
| Le Produit | Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. Ce produit NE PEUT, ni être mis directement à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. |
| Les Récipients et Emballages | L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Laver abondamment à l'eau et neutraliser avant destruction. Réutilisation possible après lavage et décontamination |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

👉 Identification ONU :

Numéro ONU: 1789

Désignation ONU: ACIDE CHLORHYDRIQUE

👉 *Classe de danger :*

Classe : 8 - Matières corrosives
Groupe d'emballage : II – Matière moyennement dangereuse

Etiquetage transport : 8 - Matières corrosives



👉 *Transport par voie terrestre*

| | |
|--|-------------|
| Code de classification (ADR) | C1 |
| Quantités limitées (ADR) | LQ22 |
| Quantités exceptées (ADR) | E1 |
| Instructions d'emballage (ADR) | P001, IBC02 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) | MP15 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | T8 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | TP2 TP12 |
| Code-citerne (ADR) | L4BN |
| Véhicule pour le transport en citerne | AT |
| Catégorie de transport (ADR) | 2 |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) | - |
| Code danger Kemler | 80 |
| Code Restriction Tunnels | E |

Panneau orange :



👉 *Transport maritime*

Numéro EmS : F-A, S-B
Polluant marin selon le code IMDG : non

👉 *Transport aérien*

Pas d'information complémentaire disponible.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

👉 *Lois et textes législatifs :*

Loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination

Décret n°2-07-253 portant classification des déchets et fixant la liste des déchets dangereux

Loi 30-05 relative au transport par la route des matières dangereuses

👉 *Textes normatifs :*

NM 03.2.100 - Substances chimiques dangereuses : classification, emballage et étiquetage

16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations nationales et Européennes.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.